



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Animateur : M. MOZGALA
Membres : Mme LEBLOND, QUENTEL
MM. BEAUJOUAN, BEZIA, EYL, LE BOULC'H, LE PRUNENEC,
CD : M. FORNARELLI
Excusés : Mmes FORBIN,
M. RAMACKERS

PV du 17 février 2026

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

DEROGATIONS – SAISON 2025/2026 – HORAIRES DE LA DERNIERE RENCONTRE

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler pour la dernière journée de championnat le même jour (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors en application de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF), à l'heure officielle. La Commission compétente peut exceptionnellement, après avis du Comité Directeur, déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations. (Article 10.3 du RSG du DEF).

Lors de la dernière rencontre se déroulant sur le weekend des 16 et 17 mai 2026, en cas de terrain fermé par Arrêté Municipal, il sera demandé un terrain de repli qui devra être validé par la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées. Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.



CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- **Championnat ou coupe**
- **Catégorie**
- **Division et poule**
- **Numéro du match**
- **Date**

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs.**

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et à 8 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier. (Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).



DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Arrêté Municipal de la Mairie de VILLABE

Fermeture du complexe du Bras de Fer (terrain en herbe) du 23 septembre 2025 au 31 mai 2026 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de VIGNEUX

Fermeture des structures sportives les jours fériés.

Arrêté Municipal de la Mairie de GIF-SUR-YVETTE

- Les complexes sportifs de Courcelle et de Moulon seront fermés chaque année :
 - la deuxième semaine des vacances d'automne, de février et de printemps,
 - les week-ends des vacances scolaires, excepté le premier samedi des vacances.
- Les installations sportives du Centre, du Parc des sports Michel Pelchat et des Goussons seront fermées chaque année :
 - la première semaine des vacances d'automne, de février et de printemps,
 - les week-ends des vacances scolaires, excepté le premier samedi des vacances.

Arrêté Municipal de la Mairie de PALAISEAU

Fermeture du terrain synthétique su stade George Collet à partir du 3 novembre 2025 au 1^{er} mars 2026 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de WISSOUS

Fermeture du terrain Château Gaillard à partir du 7 janvier 2026 au 8 mars 2026 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de SACLAY

Fermeture du stade des Prés Basques du 6 février au 8 mars 2026.

Arrêté Municipal de la Mairie d'YERRES

Fermeture des terrains et de la piste du stade Léo Lagrange le 8 mars 2026.

Fermeture des terrains en herbe N°2 et N°3 du stade Léo Lagrange du jeudi 12 février 2026 au 7 mars 2026 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de VERT LE PETIT

Fermeture du terrain en herbe du Complexe de la Cheminée Blanche du samedi 14 février 2026 au 8 mars 2026 inclus.



Arrêté Municipal de la Mairie de BURES SUR YVETTE

Fermeture du terrain d'honneur du stade Louis Chabat du mardi 10 février 2026 au dimanche 22 février 2026 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de SAINT CHERON

Fermeture des deux terrains du stade du Boulay du vendredi 13 février 2026 au mercredi 18 février 2026 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie d'ETRECHY

Fermeture du terrain d'honneur du stade municipal Koffi Carenton du mardi 17 février 2026 au dimanche 22 février 2026 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de SERMAISE

Fermeture des terrains du stade Le Quesnois du mardi 17 février 2026 au lundi 23 février 2026 inclus.

COUPES

A jouer le 21 février : U14 et U15 F à 8

A jouer le 22 février : SENIORS ESSONNE ET DISTRICT (Exempts : DOURDAN SPORT 2, PORT RIS ORANGIS 1), CDM, VETERANS, +45 ans, +55 ans, U18 et U16

Rappel :

A partir des seizièmes de finale, les clubs dont les équipes sont encore qualifiées en coupes Gambardella et L.P.I.F.F. devront présenter une équipe :

- article 4.4 du règlement de la Coupe de l'Essonne Seniors,
- article 4.5 du règlement des Coupes de l'Essonne U18 et U14
- article 4.6 du règlement de la Coupe de l'Essonne U16.

COUPE DE L'ESSONNE : Défraiement des arbitres

Pour les matchs de Coupe de l'Essonne, lorsqu'il y a trois arbitres officiels désignés, l'imputation des frais d'arbitrage se répartit de la façon suivante :

- Les frais d'arbitrage pour l'arbitre central et l'assistant 1 sont à la charge du club recevant
- Les frais d'arbitrage pour l'assistant 2 sont à la charge du club visiteur

RAPPEL IMPORTANT

En Coupe, les frais d'arbitrage seront débités sur le compte club. Aucun club ne doit payer directement l'arbitre.



Calendrier prévisionnel des prochains tours des Coupes :

	1/8 ^{ème} DB 08/03/2026	1/4	1/2	Finales
Seniors Essonne	22/02/2026	05/04/2026	26/04/2026	
Seniors District	22/02/2026	05/04/2026	26/04/2026	
Vétérans	22/02/2026	05/04/2026	26/04/2026	
+ 45 ans	22/02/2026	05/04/2026	26/04/2026	
+ 55 ans	22/02/2026	05/04/2026	26/04/2026	
CDM	22/02/2026	05/04/2026	26/04/2026	
U18	22/02/2026	05/04/2026	26/04/2026	
U16	22/02/2026	05/04/2026	26/04/2026	
U14	21/02/2026	04/04/2026	18/04/2026	
Seniors F à 11		04/04/2026	18/04/2026	
Seniors F à 8		04/04/2026	18/04/2026	
U18 F à 8		04/04/2026	18/04/2026	
U15 F à 8	21/02/2026	04/04/2026	18/04/2026	

SITUATION FINANCIERE DES CLUBS

Conformément aux dispositions de l'article 3.8.1 du RSG du DEF, le club suivant est sanctionné de la perte d'un point au classement :

AOP CORBEIL

Match n° 53717678 Vétérans D3/A du 25 janvier 2026 : PALAISEAU US 1 / AOP CORBEIL 1 : -1 point.

EPINAY ATHLETICO FC

Match n° 53711574 Seniors D2/A du 15 février 2026 : EPINAY ATHLETICO FC 1 / ST MICHEL FC 91 2 : -1 point.

Match n° 53713329 Seniors D4/B du 15 février 2026 : VIGNEUX FCO 2 / EPINAY ATHLETICO FC 2 : -1 point.



HORAIRES PARTICULIERS/CHANGEMENT DE TERRAIN

U14

Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15h30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :

MORANGIS CHILLY FC

U14 D2/B

Accord de la Commission.

Complexe sportif du Cosec 1 (terrain en herbe)

COUPES ESSONNE FEMINIENS

U15 F à 8

Demande de changement de terrain via Footclubs

PALaiseau US 1 / ST MICHEL FC 91 1 du 21 février 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Georges Collet 2 (terrain en herbe).

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

BRETIGNY FCS 1 / BONDOUFLE AMC 1 du 21 février 2026

Accord de la Commission pour jouer à 12h00.

Match n° 55487254 du 21 février 2026

BOISSY FC 91 1 / ATHIS-MONS USO 1

Demande de BOISSY FC d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à BOISSY.

FOOT FEMININ

FMI NON PARVENUES DU 7 FEVRIER 2026

U15 F à 8 * Poule A - Phase 2

Match n° 55445124 * STE GENEVIEVE FC 2 / MONTGERON ES 1

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 24 février 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club recevant sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

U15 F à 8 * Poule B - Phase 2

Match n° 55445179 * LINAS MONTLHERY ESA 2 / ST GERMAIN LES ARPAJON 1

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande



La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 24 février 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

FMI NON PARVENUE DU 14 FEVRIER 2026

Seniors F à 11 * D1

Match n° 54652376 * ORSAY BURES FC 1 / IGNY AFC 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 24 février 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

Seniors F à 11 * D1

Demande de changement de terrain via Footclubs

PALaiseau US 1 / ORSAY BURES FC 1 du 21 février 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Georges Collet 2 (terrain en herbe), sous réserve de l'éclairage.

Match n° 5462374 du 14 février 2026

EVRY FC 1 / WISSOUS FC 1

Courriel de WISSOUS FC en date du vendredi 13 février 2026 à 9h21 nous informant du forfait de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait (avisé) de l'équipe de WISSOUS FC 1.

Match n° 54652377 du 14 février 2026

LONGJUMEAU FC 1 / BOISSY FC 91 1

Courriel de LONGJUMEAU FC en date du vendredi 13 février 2026 à 11h33 nous informant du forfait de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 3^{ème} forfait (avisé) de l'équipe de LONGJUMEAU FC 1 entraînant le forfait général.

Amende réglementaire à LONGJUMEAU FC.

L'équipe de LONGJUMEAU FC est retirée de la Coupe Essonne Seniors F à 11.

Seniors F à 8

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

DOURDAN SPORTS 1 / VIGNEUX FCO 1 du 21 février 2026

Accord de la Commission pour jouer à 16h00, sous réserve de l'éclairage.



Match n° 54928039 du 14 février 2026

SACLAS MEREVILLE US 1 / COUDRAYSIEN FC 1

Demande de SACLAS MEREVILLE US de changement de date via Footclubs, le 10 février 2026 à 22h14 pour jouer le 25 avril 2026.

Accord de COUDRAYSIEN FC.

Refus de la Commission.

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

Amende réglementaire à SACLAS MEREVILLE US pour demande tardive.

Match n° 54928042 du 14 février 2026

STE GENEVIEVE FC 1 / ETAMPES FC 2

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe d'ETAMPES FC 2 ;

Amende réglementaire à ETAMPES FC.

U15 F à 8 - Phase 2

TI 72h du 14 février 2026 à jouer à une date ultérieure

BOISSY FC 91 1 / VIGNEUX FCO 1 * Poule A

Match n° 5462374 du 14 février 2026

ST MICHEL FC 91 1 / BONDOUFLE AMC 1 * Poule A

Courriel de ST MICHEL FC 91 en date du vendredi 13 février 2026 à 10h05 nous informant du forfait de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait (avisé) de l'équipe de ST MICHEL FC 91 1.

Match n° 55445128 du 14 février 2026

MONTGERON ES 1 / BRETIGNY FCS 1 * Poule A

Demande de MONTGERON ES de changement d'horaire via Footclubs, le 12 février 2026 pour jouer à 12h00.

Accord de BRETIGNY FCS.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à MONTGERON ES pour demande tardive.

U18 F à 8

TI 72h du 14 février 2026 à jouer à une date ultérieure

VIRY CHATILLON ES 1 / VILLABE ETS 1

MILLY GATINAIS FC 1 / ORSAY BURES FC 1

PAYS LIMOURS ENT 1 / VIGNEUX FCO 1

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

SACLAS MEREVILLE US 1 / MILLY GATINAIS FC 1 du 11 avril 2026

Accord de la Commission pour jouer à 16h00.



Match n° 54928135 du 4 avril 2026

MAROLLES US FC 1 / SACLAS MEREVILLE US 1

Reprise du dossier.

En raison d'un tour de Coupe Essonne U18 F à 8, la rencontre est reportée à une date ultérieure.

COUPES ESSONNE ET DISTRICT SENIORS

Demande de changement de terrain via Footclubs

VAL YERRES CROSNE 1 / MONTGERON ES 1 * Essonne du 22 février 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Pierre Mollet N°2 (terrain synthétique).

Demande de changement d'horaire et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

GRIGNY FOOTBALL 91 1 / STE GENEVIEVE FC 2 * Essonne du 22 février 2026

Accord de la Commission pour jouer à 16h00 au parc des sports et loisirs N°1 (terrain synthétique), sous réserve de l'éclairage.

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

PAYS LIMOURS ENT 2 / VERT LE GRAND US 1 * District du 22 février 2026

Accord de la Commission pour jouer à 14h30.

Demande de changement de date, d'horaire et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

PALAISEAU US 1 / ULIS CO 1 * Essonne du 22 février 2026

Reprise du dossier.

Accord de la Commission pour jouer le 20 février 2026 à 20h15 au complexe sportif de la Poupardièrre à VILLEJUST (terrain synthétique), sous réserve de l'éclairage.

Match n° 55102259 du 16 novembre 2025

JUVISY ACADEMIE 1 / EPINAY ATHLETICO FC 1 * District

Retour du PV de la Commission Départementale de Discipline du 21 janvier 2026 ayant dit : retrait de l'équipe Seniors du club de JUVISY ACADEMIE de la Coupe District pour la saison 2026/2027.

Match n° 55264883 du 11 janvier 2026

MASSY 91 FC 1 / EPINAY ATHLETICO FC 1 * Essonne

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements du 12 février 2026 ayant dit match perdu à EPINAY ATHLETICO FC.

La rencontre de Coupe Essonne (n° 55487260) devient ST GERMAIN SAINTRY 1 / MASSY 91 FC 1.

Match n° 55487260 du 22 février 2026

ST GERMAIN SAINTRY 1 / MASSY 91 FC 1 * Essonne

La rencontre se jouera le 22 février 2026 à 15h00.



Match n° 555487264 du 22 février 2025

BRETIGNY FCS 2 / MORANGIS CHILLY FC 1 * Essonne

Courriel du service compétitions de la Ligue.

Suite à une rencontre de championnat Ligue, la rencontre est reportée au 8 mars 2026 à 15h00 (date butoir).

Match n° 55487267 du 22 février 2025

IGNY AFC 3 / SAVIGNY FOOT CO 2 * District

Demande d'IGNY AFC de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 12h30.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 15h00.

CHAMPIONNAT SENIORS

FMI NON PARVENUES DU 8 FEVRIER 2026

D4/A

Match n° 53713323 * GRIGNY FOOTBALL 91 3 / MENNECY CS 2

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 24 février 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

D5/A

Match n° 53713982 * BOUSSY-QUINCY FC 3 / JUVISY ACADEMIE 1

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 24 février 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

D5/C

Match n° 53715483 * LISSOIS FC 2 / PAYS LIMOURS ENT 2

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 24 février 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

TI 72h du 15 février 2026 à jouer à une date ultérieure

VIRY CHATILLON ES 1 / LINAS MONTLHERY ESA 2 * D1

ST VRAIN FC 1 / FLEURY 91 FC 3 * D2/A

SOISY SUR SEINE AS 1 / PORT. RIS ORANGIS 1 * D4/A



ST MICHEL FC 91 3 / ST VRAIN FC 2 * D5/B
MILLY GATINAIS FC 1 / BALLANCOURT-ITTEVILLE ENT 2 * D5/B
PAYS LIMOURS ENT 2 / MNVDB FC 3 * D5/B
MAROLLES US 1 / LISSOIS FC 2 * D5/C

Demande de changement de terrain via Footclubs

AIGLE FERTOISE 2 / LISSOIS FC 2 * D5/C du remis au 22 février 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Jean Segalard à CERNY (terrain en herbe).

Demande de changement d'horaire et de terrain via Footclubs

GRIGNY FOOTBALL 91 3 / RIS ORANGIS US 2 * D4/B du 22 février 2026

Demande de GRIGNY FOOTBALL 91.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (organisation des rencontres) pour jouer à 15h00 au stade Jean Miaud N°2 (terrain synthétique).

Match n° 53673363 du 18 janvier 2026

RIS ORANGIS US 1 / VAL YERRES CROSNE 2 * D1

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements du 5 février 2026 ayant dit match à rejouer.

La Commission programme la rencontre le 8 mars 2026 à 15h00.

La Commission invite les deux clubs à prendre connaissance de l'article 20.2.3. du R.S.G. du DEF relatif aux dispositions prévues quant à la qualification des joueurs en cas de match donné à rejouer.

20.2.3 - Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité. Dans ce cas uniquement, ne peuvent prendre part à la rencontre que les joueurs qualifiés à la date prévue pour le premier match.

Les conditions de participation des joueurs à un match remis ou à un match à rejouer figurent à l'article 7.12 du présent Règlement Sportif Général.

Match n° 53711703 du 15 février 2026

IGNY AFC 3 / EPINAY SUR ORGE SC 1 * D2/B

Courriel de la Mairie d'IGNY.

Courriel d'IGNY AFC.

Arrêté Municipal de fermeture de la Mairie d'IGNY reçu le vendredi 13 février 2026 à 14h17.

Le club visiteur a été avisé de la fermeture du terrain par le club recevant selon la procédure de l'article 20.6.3 du RSG du DEF.

Procédure incomplète, la Commission demande un rapport aux 3 arbitres pour sa réunion du 24 février 2026.

Match n° 53713331 du 15 février 2026

ST GERMAIN LES ARPAJON 1 / GRIGNY FOOTBALL 91 3 * D4/B

Courriel de ST GERMAIN LES ARPAJON.

Courriel et rapport de l'arbitre. Remerciements.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.



Photos FMI de la composition des équipes.

La Commission enregistre le résultat de la rencontre :

ST GERMAIN LES ARPAJON 1 : 1 but

GRIGNY FOOTBALL 91 3 : 2 buts

Match n° 53713923 remis au 22 février 2026

SO VERTOIS 1 / JUVISY ACADEMIE 1 * D5/A

Arrêté de fermeture de la Mairie de VERT LE PETIT.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

COUPE ESSONNE CDM

Match n° 55487298 du 22 février 2025

DOURDAN SPORTS 5 / ST MICHEL FC 91 5

En raison d'un match de championnat de Ligue pour DOURDAN SPORTS, la Commission reporte la rencontre au 8 mars 2026 (date butoir).

CHAMPIONNAT CDM

TI 72h du 15 février 2026 à jouer à une date ultérieure

PAYS LIMOURS ENT 5 / BALLANCOURT FC 5 * D1

SO VERTOIS 5 / LISSOIS FC 5 * D2

BOISSY FC 91 5 / PLATEAU SACLAY ES 5 * D2

ST CHERON ES 5 / ST MICHEL FC 91 5 * D2

Match n° 53716789 remis au 22 février 2026

PLATEAU SACLAY ES 5 / BOISSY FC 91 5 * D2

Arrêté de fermeture de la Mairie de SACLAY.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

COUPE ESSONNE U14

Match n° 55487223 du 21 février 2026

MENNECY CS 1 / VAL YERRES CROSNE 1

Demande de MENNECY CS de changement de date et de terrain via Footclubs pour jouer le 7 mars 2026 au stade Alexandre Rideau 1 (terrain synthétique).

Sans l'accord du club adverse et sans l'arrêté de fermeture, la Commission maintient la rencontre le 21 février 2026.

Match n° 55487224 du 21 février 2026

PALaiseau US 1 / LINAS MONTLHERY ESA 1

Demande de LINAS MONTLHERY ESA d'inversion de la rencontre, de changement de date et d'horaire via Footclubs.

Accord des deux clubs.



Accord de la Commission pour jouer le 18 février 2026 à 17h00 au stade Paul Desgouillons 1 à MONTLHERY (terrain synthétique), sous réserve de l'éclairage.
Frais d'arbitrage à la charge de PALAISEAU US.

CHAMPIONNAT U14

FMI NON PARVENUES DU 7 FEVRIER 2026

D3/B

Match n° 53723475 * ULIS CO 2 / SUD ESSONNE 1

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 24 février 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

D4/A

Match n° 54591596 * BENFICA YERRES 1 / MORANGIS CHILLY FC 3

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 24 février 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club recevant sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

D4/B

Match n° 54604073 * EVRY COURCOURONNES 2 / COUDRAYSIEN FC 2

Reprise du dossier.

FMI transmise tardivement, le 14 février 2026 à 12h17.

Amende réglementaire à EVRY COURCOURONNES pour transmission tardive.

D4/E

Match n° 53723475 * PLATEAU SACLAY ES 1 / EPINAY SUR ORGE SC 4

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 24 février 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

FMI NON PARVENUES DU 14 FEVRIER 2026

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match aux clubs recevant pour sa réunion du 24 février 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).



La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI :

Match n° 53723037 * RIS ORANGIS US 2 / DRAVEIL FC 1 * D2/A

Match n° 53723039 * WISSOUS FC 1 / PALAISEAU US 2 * D2/A

Match n° 53723040 * EPINAY ATHLETICO FC 1 / TREMLIN FOOT 1 * D2/A

D4/B

Match n° 54604079 * ULIS CO 3 / EVRY COURCOURONNES 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 24 février 2026.

D4/C

Match n° 54604439 * PORT. RIS ORANGIS 1 / ETAMPES FC 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Amende réglementaire aux PORT. RIS ORANGIS pour feuille de match incomplète (manque le verso de la feuille de match).

La Commission demande un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 24 février 2026.

TI 72h du 14 février 2026 à jouer à une date ultérieure

MILLY GATINAIS FC 1 / PLESSIS PATE ES 1 * D4/A

TI 72h du 14 février 2026 à jouer le 7 mars 2026

VIRY CHATILLON ES 2 / LISSOIS FC 1 * D3/B

ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 2 / VILLEBON SPF 1 * D3/C

AIGLE FERTOISE 1 / LISSOIS FC 2 * D4/C

ST VRAIN-VERT LE GRAND ENT 2 / ORSAY BURES FC 2 * D4/C

TI 72h du 14 février 2026 à jouer le 4 avril 2026

ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 3 / RIS ORANGIS US 4 * D4/A

MAROLLES US FC 1 / JEUNESSE ETAMPOISE 1 * D4/D

BOISSY FC 91 1 / EVRY FC 5 * D4/D

Match à jouer le 4 avril 2026

PLESSIS PATE ES 1 / GRIGNY FOOTBALL 91 4 * D4/A remis du 10 janvier 2026

Demande de changement d'horaire et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

EPINAY SUR ORGE SC 3 / VIGNEUX FCO 4 * D4/B du 21 février 2026

Accord de la Commission pour jouer à 15h00 au stade du Breuil N°2 (terrain synthétique).



Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

VIGNEUX FCO 3 / ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 3 * D4/A du 21 février 2026

Accord de la Commission pour jouer à 14h00.

Demandes de changement d'horaire via Footclubs

PALAISEAU US 2 / TREMPLIN FOOT 1 * D2/A remis au 21 février 2026

Demande de PALAISEAU US.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (occupation du terrain) pour jouer à 16h00, sous réserve de l'éclairage.

DRAVEIL FC 3 / MORSANG SUR ORGE FC 1 * D4/E du 21 février 2026

Demande de DRAVEIL FC.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (occupation du terrain) pour jouer à 14h30.

Match n° 53723656 remis au 21 février 2026

VAL YERRES CROSNE 2 / COURCOURONNES FC 1 * D3/C

Demande de VAL YERRES CROSNE de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 12h00.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 15h30.

CHAMPIONNAT U15

FMI NON PARVENUE DU 7 FEVRIER 2026

D2

Match n° 53722666 * MENNECY CS 1 / VILLEBON SPF 1

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 24 février 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

TI 72h du 14 février 2026 à jouer le 4 avril 2026

PALAISEAU US 1 / BRUNOY FC 1 * D1

Demande de changement d'horaire et de terrain via Footclubs

PALAISEAU US 1 / ULIS CO 1 * D1 remis au 21 février 2026

Demande de PALAISEAU US.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (occupation des terrains) pour jouer à 17h00, au stade Georges Collet 1 (terrain en herbe), sous réserve de l'éclairage.



Match n° 53722711 du 21 février 2026

MENNECY CS 1 / EVRY FC 2 * D2

Demande de MENNECY CS de changement de date et d'horaire via Footclubs pour jouer le 7 mars 2026 à 13h30.

Refus d'EVRY FC.

La Commission maintient la rencontre le 21 février 2026 à 14h30.

COUPE ESSONNE U16

Demande de changement d'horaire via Footclubs

GRIGNY FOOTBALL 91 1 / GIF SFOC 1 du 22 février 2026

Demande de GRIGNY FOOTBALL 91.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (plusieurs rencontres) pour jouer à 14h00.

Match n° 55487365 du 22 février 2026

MORANGIS CHILLY FC 1 / BRETIGNY FCS 2

Demande de BRETIGNY FCS de changement de date via Footclubs pour jouer le 8 mars 2026.

Refus de MORANGIS CHILLY FC.

La Commission maintient la rencontre le 22 février 2026 à 13h00.

Match n° 55487369 du 22 février 2026

VAL YERRES CROSNE 1 / FLEURY 91 FC 1

Demande de FLEURY 91 FC de changement de date via Footclubs pour jouer le 21 février 2026.

Refus de VAL YERRES CROSNE.

La Commission maintient la rencontre le 22 février 2026 à 13h00.

CHAMPIONNAT U16

FMI NON PARVENUES DU 1^{er} FEVRIER 2026

D1

Match n° 53719231 * ULIS CO 1 / MENNECY CS 1

Reprise du dossier.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

D4/A

Match n° 54582338 * STE GENEVIEVE FC 3 / VERRIERES LE BUISSON 1

Reprise du dossier.

Dernière demande

La Commission demande la feuille de match (complète avec les deux équipes) au club recevant pour sa réunion du 24 février 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.



D4/C

Match n° 54583539 * TROIS VALLEES-OLLAINVILLE ENT 2 / BALLAINVILLIERS AS 2

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club recevant.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

FMI NON PARVENUES DU 8 FEVRIER 2026

D2/A

Match n° 53719461 * ST MICHEL FC 91 1 / BALLANCOURT-ITTEVILLE ENT 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

Il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

D3/A

Match n° 53719944 * VIRY CHATILLON ES 2 / VILLABE ETS 1

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport aux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 24 février 2026.

FMI NON PARVENUES DU 15 FEVRIER 2026

D2/A

Match n° 53719463 * BALLANCOURT-ITTEVILLE ENT 1 / VAL YERRES CROSNE 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 24 février 2026.

D4/D

Match n° 54584130 * DOURDAN SPORTS 2 / ST GERMAIN SAINTRY 2

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 24 février 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

TI 72h du 14 février 2026 à jouer le 8 mars 2026

ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 2 / GIF SFOC 1 * D3/B

TI 72h du 14 février 2026 à jouer le 8 mars 2026 à 15h00

PAYS LIMOURS ENT 1 / VIRY CHATILLON ES 2 * D3/A

TI 72h du 14 février 2026 à jouer le 26 avril 2026

MAROLLES US FC 1 / ULIS CO 2 * D4/C



Match à jouer le 1^{er} mars 2026

VERT LE GRAND-ST VRAIN ENT 1 / MASSY 91 FC 3 * D4/B remis du 23 novembre 2025

Match à jouer le 29 mars 2026

ST GERMAIN SAINTRY 1 / MORANGIS CHILLY FC 1 * D3/B remis du 15 décembre 2025

Matches à jouer le 5 avril 2026

VERT LE GRAND-ST VRAIN ENT 1 / BOISSY FC 91 1 * D4/B remis du 30 novembre 2025

VERT LE GRAND-ST VRAIN ENT 2 / BIEVRES AC 1 * D4/C remis du 23 novembre 2025

Matches à jouer le 26 avril 2026

VERT LE GRAND-ST VRAIN ENT 1 / IGNY AFC 1 * D4/B remis du 14 décembre 2025

VERT LE GRAND-ST VRAIN ENT 2 / PLESSIS PATE ES 1 * D4/C remis du 1^{er} décembre 2025

Matches à jouer le 3 mai 2026

VERT LE GRAND-ST VRAIN ENT 1 / BALLAINVILLIERS AS 1 * D4/B remis du 8 février 2026

VERT LE GRAND-ST VRAIN ENT 2 / MAROLLES US FC 1 * D4/C remis du 7 décembre 2025

Match à jouer le mercredi 6 mai 2026 à 18h00

VERT LE GRAND-ST VRAIN ENT 2 / TROIS VALLEES-OLLAINVILLE ENT 2* D4/C remis du 8 février 2026, sous réserve de l'éclairage.

Demande de changement de terrain via Footclubs

EPINAY SUR ORGE SC 2 / ST GERMAIN SAINTRY 1 * D3/B remis au 22 février 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade du Breuil N°1 (terrain synthétique).

Demandes de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

EPINAY SUR ORGE SC 2 / MORANGIS CHILLY FC 1 * D3/B remis au 8 mars 2026

Accord de la Commission pour jouer à 14h30.

VILLEMORISON FC 1 / JEUNESSE ETAMPOISE 2 * D4/D du 29 mars 2026

Accord de la Commission pour jouer à 12h30.

Match n° 54584110 du 18 janvier 2026

BOUSSY-QUINCY FC 1 / VILLEMORISON FC 1 * D4/B

Retour du PV de la Commission des Statuts et Règlements du 5 février 2026 ayant dit match à jouer.

La Commission reporte la rencontre au 5 avril 2026 à 13h00.

Match n° 53719226 du 25 janvier 2026

MENNECY CS 1 / LINAS MONTLHERY ESA 2 * D1

Reprise du dossier.

La Commission demande la composition des équipes aux deux clubs pour sa réunion du 24 février 2026.

La Commission enregistre le résultat de la rencontre :

MENNECY CS 1 : 1 but



LINAS MONTLHERY ESA 2 : 5 buts

Match n° 53719475 du 22 mars 2026

VAL YERRES CROSNE 2 / EPINAY SUR ORGE SC 1 * D2/A

Demande d'EPINAY SUR ORGE SC de changement de date via Footclubs pour jouer le 29 mars 2026.

Refus de VAL YERRES CROSNE.

La Commission maintient la rencontre le 22 mars 2026 à 14h30.

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

COUPE ESSONNE U18

Demande de changement d'horaire via Footclubs

GRIGNY FOOTBALL 91 1 / EPINAY SUR ORGE SC 1 du 22 février 2026

Demande de GRIGNY FOOTBALL 91.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (match Coupe Essonne U16 à 14h00) pour jouer à 12h00.

Match n° 55487360 du 22 février 2026

MENNECY CS 1 / LINAS MONTLHERY ESA 1

En raison d'un match de championnat Ligue pour LINAS MONTLHERY ESA, la Commission reporte la rencontre au 8 mars 20226 à 13h00 (date butoir).

Match n° 55487362 du 22 février 2026

PALAISEAU US 1 / BRETIGNY FCS 1

En raison d'un match de championnat Ligue pour PALAISEAU US, la Commission reporte la rencontre au 1^{er} mars 20226 à 13h00 (championnat pour PALAISEAU le 8 mars 2026).

CHAMPIONNAT U18

FMI NON PARVENUE DU 1^{er} FEVRIER 2026

D3/B

Match n° 54706939 * ULIS CO 2 / VILLEMOSSEON FC 1

Reprise du dossier.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

FMI NON PARVENUE DU 8 FEVRIER 2026

D3/C

Match n° 54577053 * GIF SFOC 1 / BALLANCOURT-ITTEVILLE ENT 1

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 24 février 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.



TI 72h du 15 février 2026 à jouer le 8 mars 2026 à 13h00

ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 1 / PARAY FC 1 * D1

TI 72h du 15 février 2026 à jouer le 29 mars 2026 à 13h00

SOISY SUR SEINE AS 1 / BONDOUFLE AMC 1 * D2/B

TI FMI du 15 février 2026 à jouer le 29 mars 2026 à 14h00

DOURDAN SPORTS 2 / VILLEMORISSON FC 1 * D3/B

Match à jouer le 8 mars 2026

GRIGNY FOOTBALL 91 2 / RIS ORANGIS US 2 * D1 remis du 18 janvier 2026

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

EPINAY SUR ORGE SC 1 / BONDOUFLE AMC 1 * D2/B remis au 22 février 2026

Accord de la Commission pour jouer à 12h00.

Demande de changement d'horaire via Footclubs

BRETIGNY FCS 2 / ST MICHEL FC 91 1 * D1 remis au 22 février 2026

Demande de BRETIGNY FCS.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (match Seniors N3) pour jouer à 12h00.

Match n° 545764038 du 15 février 2026

COURCOURONNES FC 1 / BENFICA YERRES 1 * D3/A

Courriel de BENFICA YERRES en date du 12 février 2026 nous informant du forfait de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait (avisé) de l'équipe de BENFICA YERRES 1.

COUPE ESSONNE VETERANS

Demande de changement de terrain via Footclubs

ORSAY BURES FC 1 / BREUILLET FC 1 du 22 février 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Municipal 1 à ORSAY (terrain en herbe).

CHAMPIONNAT VETERANS

TI 72h du 15 février 2026 à jouer le 8 mars 2026

SOISY SUR SEINE AS 1 / BENFICA YERRES 1 * D2/B

MILLY GATINAIS FC 1 / ORSAY BURES FC 1 * D2/B

VIRY CHATILLON ES 1 / PLESSIS PATE ES 1 * D3/A

TI 72h du 15 février 2026 à jouer le 29 mars 2026

PECQUEUSE AS 1 / SACLAS MEREVILLE US 1 * D4/B

BOISSY FC 1 / LONGJUMEAU FC 1 * D4/B



TI FMI du 15 février 2026 à jouer le 1^{er} mars 2026

BREUILLET FC 1 / MASSY 91 FC 1 * D1

Match à jouer le 8 mars 2026

BOISSY FC 1 / SACLAS MEREVILLE US 3 * D4/D remis du 1^{er} février 2026

Match à jouer le 29 mars 2026

MILLY GATINAIS FC 1 / MNVDB FC 1 * D2/B remis du 1^{er} février 2026

Match à jouer le 19 avril 2026

VILLABE ETS 1 / PAYS LIMOURS ENT 1 * D2/A remis du 18 janvier 2026

Demandes de changement de terrain via Footclubs

AIGLE FERTOISE 1 / FONTENAY VICOMTE FR 1 * D3/B remis au 22 février 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Jean Segarlard à CERNY (terrain en herbe).

SACLAS MEREVILLE US 3 / MNVDB FC 2 * D4/B remis au 1^{er} mars 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade des Hautes Croix à MEREVILLE (terrain synthétique).

Match n° 53717678 du 25 janvier 2026

PALaiseAU US 1 / AOP CORBEIL 1 * D3/A

Reprise du dossier.

La Commission enregistre le résultat de la rencontre :

PALaiseAU US 1 : 4 buts

AOP CORBEIL 1 : 1 but

Match n° 53717597 du 8 février 2026

BENFICA YERRES 1 / RIS ORANGIS US 1 * D2/B

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre pour sa réunion du 24 février 2026.

Match n° 54410331 du 15 février 2026

VIGNEUX FCO 1 / SAVIGNY FOOT CO 1 * D1

Lecture FMI.

Rapport de l'arbitre. Remerciements.

Match arrêté à la 10^{ème} minute pour TI.

La Commission dit match à rejouer.

La Commission programme la rencontre le 1^{er} mars 2026.

La Commission invite les deux clubs à prendre connaissance de l'article 20.2.3. du R.S.G. du DEF relatif aux dispositions prévues quant à la qualification des joueurs en cas de match donné à rejouer.

20.2.3 - Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée



à nouveau dans son intégralité. Dans ce cas uniquement, ne peuvent prendre part à la rencontre que les joueurs qualifiés à la date prévue pour le premier match.
Les conditions de participation des joueurs à un match remis ou à un match à rejouer figurent à l'article 7.12 du présent Règlement Sportif Général.

Match n° 53717367 remis au 22 février 2026

VILLABE ETS 1 / VAL YERRES CROSNE 1 * D2/A

Arrêté de fermeture de la Mairie de VILLABE du stade du Bras de Fer.

La Commission reporte la rencontre au 26 avril 2026.

CHALLENGE +45 ANS

Demande de changement de terrain via Footclubs

FLEURY 91 FC 4 / MONTGERON ES 4 du 22 février 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Auguste Gentelet N°2 (terrain synthétique).

Demande de changement de date et de terrain via Footclubs et courriel de VAL YERRES CROSNE

VAL YERRES CROSNE 4 / VILLABE ETS 4 du 22 février 2026

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (terrain indisponible et inversion non possible) pour jouer le 1^{er} mars 2026 au stade Pierre Mollet N°2 à YERRES (terrain synthétique).

+45 ANS

TI 72h du 15 février 2026 à jouer à une date ultérieure

SO VERTOIS 4 / MASSY 91 FC 5 * Poule E

PORT. ST MICHEL 4 / MOLIERES-PECQUEUSE ENT 4 * Poule E

TI 72h du 15 février 2026 à jouer le 8 mars 2026

ST MICHEL FC 91 4 / FLEURY 91 FC 4 * Poule A

TOURNELLES CONCY 4 / ITTEVILLE AS 4 * Poule E

SERMAISE FC 4 / BERGERIES AS 4 * Poule F

CHAMPCUEIL FC 5 / ST GERMAIN LES ARPAJON 4 * Poule F

TI FMI du 15 février 2026 à jouer à une date ultérieure

SOISY SUR SEINE AS 5 / ST CHERON ES 4 * Poule F

Demande de changement de terrain via Footclubs

BONDOUFLE AMC 4 / MASSY 91 FC 4 * Poule B remis au 22 février 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Henri Marcille N°2 (terrain synthétique).

+55 ANS

TI 72h du 15 février 2026 à jouer à une date ultérieure

ORSAY BURES FC 6 / PAYS LIMOURS ENT 6 * Poule A



TI 72h du 15 février 2026 à jouer le 8 mars 2026

BONDOUFLE AMC 6 / EPINAY SUR ORGE SC 6 * Poule B

TI Feuille de Match Papier du 15 février 2026 à jouer à une date ultérieure

FLEURY 91 FC 6 / VILLEBON SPF 6 * Poule A

Match à jouer le 8 mars 2026

MORSANG SUR ORGE FC 6 / BOUSSY-QUINCY FC 6 * Poule C remis du 18 janvier 2026

Match à jouer le 29 mars 2026

RIS ORANGIS US 6 / BONDOUFLE AMC 6 * Poule B remis du 14 décembre 2025

Match n° 54574227 du 8 février 2026

PAYS LIMOURS ENT 6 / PALAISEAU US 6 * Poule A

Reprise du dossier.

Courriel de la Mairie de FORGES LES BAINS.

Courriel de PAYS LIMOURS ENT.

Arrêté Municipal de fermeture de la Mairie de FORGES LES BAINS reçu le vendredi 6 février 2026 à 14h00.

Le club visiteur a été avisé de la fermeture du terrain par le club recevant selon la procédure de l'article 20.6.3 du RSG du DEF.

La procédure est respectée : la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 54574394 du 15 février 2026

ST MICHEL FC 91 6 / JANVILLE LARDY ASL 6 * Poule B

Demande de JANVILLE LARDY ASL de changement de date et d'inversion de la rencontre le 12 février 2026.

Accord des deux clubs pour jouer le 8 mars 2026 au stade Interco Panserot 2 à LARDY (terrain synthétique).

Accord de la Commission.

Demande traitée par le Secrétariat (report de match à une date ultérieure).

Amende réglementaire à JANVILLE LARDY ASL pour demande tardive.